

**COMMUNE DE BERNARDVILLE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2017 à 20h.**

Convocation du 28 mars 2017.

Nombre de conseillers élus : 11.

Conseillers en fonction : 9.

Conseillers présents : 8.

**Sous la présidence de** : M. Hugues PETIT, Maire.

**Présent(e)s** : Madame Béatrice PRIANTE.

Messieurs Bernard GANDNER, Dominique GEIGER, François MAURER, André RISCH, Patrick RISCH et Yves WACH.

**Absente excusée** : Madame Céline BECHTEL.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017,
2. Rectification affectation du résultat,
3. Divers et communications.

Monsieur le Maire, Hugues PETIT, accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h.

**1/ Approbation de procès-verbal de la séance du 4 avril 2017**

Après lecture faite, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017.

**2/ Affectation du résultat**

Suite à un mail du 4 mai 2017 de la perceptrice de Barr, Madame Dominique Christmann, le Conseil Municipal s'est à nouveau réuni afin de redélibérer sur l'affectation du résultat.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Hugues PETIT, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>44.914,83€</b>
<u>Résultat de l'exercice (A) :</u>	
Recettes – Dépenses (179.103,27€ – 134.794,99€)	44.308,28€
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	606,55€
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-32.726,06€</b>
<u>Solde d'exécution de l'exercice (D) :</u>	
Recettes – Dépenses (219.837,74€ - 299.929,11€)	-80.091,37€
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	47.365,31€
<u>Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) :</u>	
Recettes – Dépenses (0,00€ - 0,00€)	0,00€
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-32.726,06€</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	<b>32.726,06€</b>
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	<b>12.188,77€</b>

### 3/ Divers et communications

Néant.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-Préfecture le 15 juin 2017,  
De la publication le 15 juin 2017,  
Pour copie conforme à Bernardvillé, le 13 juin 2017.  
Monsieur le Maire,  
Hugues PETIT

